Afficher cet email sur un navigateur

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne

L'infolettre du mois d'avril - n°59

Retour sur la matinale "Réseau de Transport d'Électricité : quels défis pour la Seine-et-Marne ?"

Mercredi 19 mars, le SDESM accueillait RTE pour une matinée d'échanges sur les enjeux électriques à venir en Île-de-France, avec un focus particulier sur la Seine-et-Marne. Cette rencontre a permis d'éclairer les élus sur les défis du réseau de transport d'électricité et les ambitions du Schéma Décennal de Développement du Réseau 2024-2040.

Dans un contexte où la demande d'électricité continue de croître, notamment en raison de l'électrification des usages et le développement des data centers, le **SDESM a organisé une rencontre avec RTE**, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, afin de discuter des défis qui attendent la région Île-de-France et la Seine-et-Marne.

Lors de cette matinale, plusieurs points essentiels ont été abordés, à commencer par la situation atypique de l'Île-de-France, qui importe 95 % de son électricité. Les projections indiquent une **augmentation de la consommation électrique** de 35 % d'ici 2035, ce qui soulève de nouvelles questions sur la capacité du réseau à répondre à ces besoins accrus.

Le **Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR)** a également été au cœur des discussions, notamment les grands axes de ce plan qui vise à moderniser, renforcer et raccorder les nouvelles infrastructures bas-carbone. Ce programme ambitieux, qui se déploie sur plusieurs années, a pour objectif de rendre le réseau plus résilient face aux défis à venir, RTE prévoyant d'investir **près de 100 milliards d'ici 2040**.

Enfin, la matinée a permis d'identifier les bonnes pratiques pour une relation efficace entre RTE et les collectivités locales, en vue de renforcer la coopération et d'assurer une gestion optimale des infrastructures sur le terrain.

Merci à tous les participants de cette matinale et aux intervenants de RTE (Vivien Molinengo, Alexis Fatras et Bastien Giovannelli) pour ces échanges constructifs qui ont permis de mieux appréhender les enjeux liés à l'évolution du réseau électrique en Île-de-France.

Climadiag Commune : un outil clé pour anticiper **le changement climatique**

Météo France vient de publier une étude sur les impacts du réchauffement climatique à l'échelle locale, soulignant l'urgence d'adapter nos territoires.

D'ici 2100, la France connaîtra des températures record, une multiplication des vagues de chaleur et une intensification des sécheresses et inondations. Pour accompagner les collectivités dans cette transition, Météo France a mis à disposition des collectivités un outil particulièrement intéressant : **Climadiag Commune.** Celui-ci propose des projections climatiques précises pour chaque commune et EPCI de métropole.

Pour connaître les évolutions climatiques potentielles de notre territoire, il suffit ainsi de renseigner le nom de sa collectivité et de télécharger les résultats organisés en 5 catégories (climat, risques naturels, santé, agriculture et tourisme), en choisissant l'horizon 2030, 2050 ou 2100.

Ce **service gratuit** permet d'anticiper les évolutions en matière de températures, précipitations, risques naturels et ressources en eau, facilitant ainsi la planification des aménagements futurs.

Testez Climadiag Commune et obtenez des indicateurs pour votre territoire

Consultez l'étude de Météo France

Programme 2026 : anticipez vos travaux d'éclairage public

Face aux évolutions réglementaires, la modernisation des points lumineux et la mise en conformité des armoires de commande d'éclairage extérieur sont essentielles pour garantir un service de qualité aux administrés.

À partir du 24 février 2027, la directive européenne 2011/65/UE entrera en vigueur marquant la fin de la commercialisation et l'interdiction à la vente de toutes **les lampes à décharge**. Anticiper en priorité le remplacement des lampes à décharge type SHP (sodium haute pression) par la technologie LED paraît donc indispensable pour garantir la longévité de votre patrimoine.

Vos programmes de travaux neufs, de mise en conformité des armoires de commande, de rénovation énergétique, d'éclairage intelligent, de mâts autonomes solaires, de mise en valeur des bâtiments communaux et d'éclairage sportif **peuvent être financés par le SDESM.**

Pour réaliser les **investissements** vertueux nécessaires, il est impératif, au préalable, de prendre connaissance de l'état qualitatif de vos points lumineux et de vos armoires de commandes auprès de l'entreprise assurant la maintenance.

N'oubliez pas : les gains peuvent atteindre 80% de baisse de vos consommations énergétiques grâce aux abaissements de puissance.

PROJET DE TRAVAUX
DÉLÉGUÉS AU SDESM 2026
ÉCLAIRAGE PUBLIC

DEMANDE D'ESTIMATION DE TRAVAUX DÉLÉGUÉS AU SDESM (HORS ENFOUISSEMENT)

RÉPONSE AVANT LE 30 JUIN 2025

PRIORITÉ AUX LUMINAIRES SHP À REMPLACER EN TECHNOLOGIE LED

COUPON RÉPONSE À RETOURNER AVANT LE 30/06/2025

À renvoyer par courriel à : eclairagepublic@sdesm.fr

Date de la demande : ..... / ..... / 2025

Commune de : .....

Nom de la personne à contacter : .....

Coordonnées téléphoniques : .....

Courriel : .....

Lieu(x) et/ou rue(s) concerné(e)s à étudier

.....

.....

RAPPEL : LA COMMERCIALISATION DES LAMPES SHP PRENDRA FIN EN FÉVRIER 2027

TYPE(S) DE TRAVAUX :

- ☐ Extension de réseau
- ☐ Mâts solaires
- ☐ Remplacement d'armoire non-conforme (opération 2025 / 2026)
- ☐ Création de points lumineux
- ☐ Rénovation éclairage extérieur sportif
- ☐ Rénovation d'armoire de commande
- ☐ Rénovation de points lumineux
- ☐ Mise en valeur du patrimoine
- ☐ Autre : .....

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la correspondance avec les «Référents éclairage public» au sein des collectivités adhérentes (évaluation des travaux et des besoins) et le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou de mesures précontractuelles. Les données ne sont destinées qu'aux services du SDESM et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée d'un an. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter eclairagepublic@sdesm.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

SDESM - 1, rue Claude Bernard 77000 La Rochette - sdesm.fr

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE 5

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

COMMENT IDENTIFIER SON PATRIMOINE ?

IDENTIFIER LES POINTS LUMINEUX OBSOLETES ET ENERGIVORES AU PREMIER COUP D'ŒIL

Le patrimoine d'éclairage public communal est généralement composé de différentes sources lumineuses et de génération de luminaires.

Afin d'identifier un luminaire à remplacer **en priorité**, nous vous proposons d'utiliser notre classement par famille énergétique.

Depuis le 13 avril 2015, les lampes à vapeur de mercure dites « ballon fluo » sont déjà interdites à la vente (directive européenne 2009/125/CE).

Le 24 février 2027 annonce la fin de la commercialisation et l'interdiction à la vente de toutes lampes à décharges selon la directive européenne 2011/65/UE.

LA MAINTENANCE N'EST PLUS RÉALISABLE !

À REMPLACER AVANT LE 1ER JANVIER 2025 :

Les luminaires ci-dessous ne seront plus conformes aux dispositions de l'arrêté du 27/12/2018 relatif aux nuisances lumineuses.

(Liste non exhaustive)

LANTERNE DE STYLE À LAMPE À DÉCHARGE À REMPLACER EN PRIORITÉ AVANT FÉVRIER 2027 :

1. Vitrage insuffisant => problème d'étanchéité et d'encrassement
2. Vitrage opale, perlé, non clair => nuisance lumineuse, énergivore et cause de vandalisme
3. Lampe suspendue => nuisance lumineuse et énergivore
4. Appareillage ferromagnétique => énergivore
5. Lanterne suspendue => point de faiblesse au raccord mécanique

Conformément à la charte éclairage public du SDESM, aujourd'hui les lanternes de style sont équipées de verre plat étanche IP 66 qui ne produit pas de nuisances lumineuses . Elles limitent le vandalisme et réduisent les prises au vent. Un dispositif sécuritaire « anti-chute » est également installé pour les lanternes suspendues.

Téléchargez le coupon de demande de délégation

Consultez la fiche pratique n°5 " Comment identifier visuellement un luminaire obsolète ? "

Une opération de rétrofit LED à Grisy-Suisnes

La commune de Grisy-Suisnes a converti 35 luminaires de style en LED. Un projet porté par le SDESM, qui allie économies d'énergie, respect de l'environnement et amélioration du cadre de vie.

À Grisy-Suisnes, la modernisation des équipements d'éclairage public a consisté à conserver 35 lanternes de style, âgées de moins de dix ans, et à les équiper de modules rétrofit LED 2700K.

Si l'état et la nature du luminaire le permettent, **le rétrofit** représente une alternative intéressante pour les collectivités qui ne souhaitent pas remplacer leurs équipements en bon état. Cette solution consiste alors à les rééquiper avec un kit LED adapté... s'il en existe !

Ici, les nouveaux luminaires, dotés d'une puissance moyenne de 35 Watt et munis de dispositifs d'abaissement de puissance, promettent non seulement une amélioration de l'éclairage, mais également une réduction drastique de la consommation énergétique, avec une **économie estimée à plus de 85%.**

Le montant des travaux, s'élevant à 23 900 € TTC, a bénéficié d'aides du SDESM couvrant 30% du montant HT.

Larchant : un projet d'enfouissement pour **un cadre de vie embelli**

Cette opération vise à améliorer l'esthétique du cadre de vie, renforcer la sécurité et la résilience des infrastructures en cas d'intempéries. Le SDESM continue d'accompagner les communes dans la modernisation et la sécurisation de leurs réseaux.

Un vaste projet d'enfouissement des réseaux a été mené dans la commune de Larchant, avenue Jacques Louis Dumesnils, située sur le territoire de Nemours. Au total, ce sont 680 mètres de réseaux qui ont été enterrés pour un coût total de 320 000 € HT.

Rénovation de 30 postes de distribution **en Seine-et-Marne**

Cet été, le SDESM poursuivra son programme annuel de rénovation en réhabilitant 30 postes de distribution électrique.

Dans le cadre de son programme 2025, le SDESM lancera cet été la rénovation de 30 postes de distribution. Ces travaux, répartis sur 16 communes, incluent des interventions sur la peinture, la maçonnerie et la toiture, visant à préserver et améliorer ces installations essentielles pour le bon fonctionnement du réseau électrique local.
Les travaux seront réalisés par les entreprises **Décopaint** et **Saulnier Rénovation**, ainsi que par **Initiatives 77**.

Pour rappel, l'élagage autour des postes de distribution et le nettoyage des tags sont à la charge des communes.

Marché de fourniture d'électricité et TRVE

Le marché de fourniture d'électricité du SDESM, conclu avec TotalEnergies en juillet 2024, est entré en vigueur le 1er janvier 2025. L'occasion de mettre en perspective les tarifs obtenus avec les tarifs réglementés en vigueur depuis le 1er février 2025.

Au 1er février 2025, le niveau moyen du tarif réglementé de vente d'électricité (TRVE) affiche une baisse moyenne de 15 % pour les clients ayant souscrit un contrat indexé sur le TRVE et notamment le contrat Tarif Bleu proposé par EDF.

Plus en détail, le tarif bleu - option base non résidentiel s'élève à 13,22c€HTT/kWh avec des abonnements annuels allant de 126,96€ pour une puissance de 3kVA à 493,56€ pour une puissance de 36kVA.

Le tarif bleu - option heures creuses non résidentiel s'élève à 13,76c€/kWh pour les heures pleines et à 11,14c€/kWh pour les heures creuses. Les abonnements annuels varient de 161,52€ pour une puissance de 3kVA à 502,68€ pour une puissance de 36kVA.

Enfin, le tarif bleu pour l'éclairage public avec ou sans comptage est fixé à 9.95c€/kWh, l'abonnement annuel étant fixé à 145,44€/kVA.

Les tarifs obtenus par le SDESM dans le cadre du groupement de commandes restent donc plus compétitifs car nos membres bénéficient d'une exonération d'abonnement, **avec les tarifs suivants pour les PDL inférieurs à 36kVA :**

Tarif base : 7,774c€HTT/kWh
Tarif heures creuses : 8,482c€/kWh pour les heures pleines et 5,32c€/kWh pour les heures creuses
Tarif éclairage public : 7,05c€/kWh

Pour toute question à ce sujet, vous pouvez joindre la cellule Achat Energie du SDESM par mail achat.energie@sdesm.fr ou en demandant un rendez-vous téléphonique depuis la plateforme : https://calendly.com/cellule-achats-energies.

Chailly en Bière – Place du Général Leclerc

6 nouvelles bornes Ecocharge77 déployées en Seine-et-Marne

Fin mars, le réseau Ecocharge77 a poursuivi son essor avec l'installation de 6 nouvelles bornes à La Rochette, Chailly-en-Bière, Coulommiers et Seine-Port.

Le SDESM poursuit le développement de son **programme de déploiement 2023-2026**, prévu dans le cadre de son Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), avec six nouvelles bornes de recharge mises en service entre le 24 et le 28 mars.

À La Rochette, une borne IES a été installée rue Honoré Daumier, sur le parking du centre-ville, à proximité des commerces.

À Chailly-en-Bière, une borne IES a été déployée place du Général Leclerc, près de la mairie, en complément d'une borne Schneider déjà existante.

Coulommiers bénéficie désormais de deux nouvelles bornes : une borne IES avenue Victor Hugo, sur un axe très fréquenté, et une borne Ingeteam rue Salomon de Brosse, à proximité des services administratifs municipaux, d'un cabinet d'orthodontie et du collège Hippolyte Rémy.

Enfin, depuis le 28 mars, Seine-Port est également équipée de deux bornes supplémentaires : une borne IES en centre-ville, rue de Seine, proche des commerces, et une borne Ingeteam chemin de l'Ormeteau, à l'entrée de la commune.

Avec ces nouvelles installations, le SDESM renforce le maillage du réseau **Ecocharge77**, qui compte désormais **518 points de charge**, et offre aux usagers un accès toujours plus large à des solutions de recharge sur le territoire

Derniers jours pour donner votre avis **sur le webSIG du SDESM !**

Afin de mieux répondre aux besoins des collectivités, nous vous invitons, à nouveau, à répondre à la grande consultation lancée auprès de nos adhérents et utilisateurs.

Il ne reste plus que quelques jours pour participer et contribuer à l'amélioration de notre portail SIG ! Que vous utilisiez déjà **ArcOpole Pro** ou non, votre avis est précieux. Prenez quelques minutes pour répondre à notre questionnaire et partager vos suggestions.

Répondez au questionnaire

Les rendez-vous **à ne pas manquer !**

Le Syndicat Départemental **des Énergies de Seine-et-Marne**

sdesm.fr

Se désinscrire